

Liebe Eltern,

wir möchten Sie über das Thema Krankheiten und Ansteckung in der Einrichtung informieren.

Es gibt ein Gesetz über Krankheiten von Kindern. Das Gesetz heißt Infektionsschutzgesetz (IfSG). Im Anmeldeheft finden Sie die „Belehrung für Eltern gem. § 34 Abs. 5 Satz 2 Infektionsschutzgesetz (IfSG)“.

Manchmal werden Kinder krank zu uns gebracht. Das kann für Ihr Kind gefährlich sein. Und es kann dann andere Kinder und Mitarbeiter*innen anstecken. Wenn die Mitarbeiter*innen krank sind müssen wir Gruppen schließen und können die Kinder nicht betreuen.

Lassen Sie Ihr Kind bitte bei Anzeichen einer Krankheit zuhause. Hier sind Beispiele, bei denen ihr Kind zuhause bleiben muss:

- Fieber
 - Durchfall
 - Erbrechen
 - Starker Husten
 - Veränderung der Haut wie Bläschen oder Rötungen
 - Herpes am Mund
 - Rote, entzündete Augen (Bindegauzentzündung)
 - Gliederschmerzen und Kopfweh
 - Schwere ansteckende Krankheiten in der Familie

Erst wenn das Kind gesund und fit ist, darf es wieder zu uns in die Einrichtung.

Wenn Ihr Kind krank ist, müssen Sie es abholen.

Bitte geben Sie uns immer Ihre aktuelle Telefonnummer. In Notfällen können wir Sie dann erreichen.

Vielen Dank für Ihr Verständnis,
Ihre

Chers parents,

nous aimerais vous informer au sujet des maladies et leur transmission au sein de notre établissement.

Il existe une loi allemande sur les maladies chez les enfants. Cette loi sur la protection contre les infections s'appelle Infektionsschutzgesetz (IfSG). Dans le dossier d'inscription vous trouverez les « Informations pour les parents conformément au § 34 alinéa 5 phrase 2 Infektionsschutzgesetz (IfSG) ».

Des fois on nous amène des enfants qui sont malades. Ceci peut être dangereux pour votre enfant. Il/elle peut aussi contaminer d'autres enfants ainsi que nos employé/es. Si nos employé/es sont malades, nous sommes obligés de fermer les groupes et ne sommes pas en mesure de prendre en charge vos enfants.

Nous vous prions donc de laisser votre enfant à la maison en cas de signes de maladie. Votre enfant doit rester à la maison par exemple dans les cas suivants :

- Fièvre
- Diarrhée
- Vomissement
- Forte toux
- Altération de la peau, par exemple des vésicules ou rougeurs
- Herpès sur la bouche
- Yeux rouges et enflammés (conjonctivite)
- Courbatures et maux de tête
- Maladies contagieuses graves dans la famille

Votre enfant ne peut revenir dans notre établissement que quand il est guéri et en forme.

Si votre enfant est malade, vous devez venir le chercher.

Merci de nous communiquer votre numéro de téléphone actuel pour pouvoir vous joindre en cas d'urgence.

En vous remerciant de votre compréhension,
votre _____